



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL20-DE



Date de la convocation : 6 mai 2025
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) - Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

20- MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PARC DES EXPOSITIONS 19/20 – AVENANTS N°1 AUX LOTS 1, 2, 3 ET 4 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°23 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation du parc des expositions 19/20.

La Commission MAPA réunie le 18 novembre 2024, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer deux lots sur quatre de la façon suivante :

- Lot 1 : Gros œuvre à SCBM – 85500 LES HERBIERS pour son offre de base avec PSE d'un montant de 95 845,72 € HT (base : 95 783,26 € HT + PSE 6 : 62,46 € HT) ;
- Lot 4 : Peinture à MERLET DECO – 79140 CERIZAY pour son offre avec PSE d'un montant de 45 678,50 € HT (base : 41 244,50 € HT + PSE 4 : 2 754,00 € HT + PSE 5 : 1 680,00 € HT) ;

La Commission MAPA réunie le 27 janvier 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres après négociation financière, a décidé d'attribuer le lot 2 – Charpente métallique – couverture - Bardage à AMC STRUCTURES – 85140 ESSARTS EN BOCAGE, pour un montant de 544 172,60 € HT (base : 521 529,33 € HT + PSE 1 : 20 470,47 € HT + PSE 6 : 2 172,80 € HT).

La Commission MAPA réunie le 3 février 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le lot 3 – Menuiseries extérieures à la SAS AVCG MERAND – 49280 LA SEGUINIERE pour son offre avec PSE d'un montant de 63 377,00 € HT (base : 57 760,00 € HT + PSE 3 : 2 965,00 € HT + PSE 4 : 2 652,00 € HT).

Par délibération n°11 du 10 février 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation du parc des expositions 19/20 (lots 2 et 3), soit un montant total de travaux de 749 073,82 € HT.

Dans le cadre du chantier, quatre avenants sont proposés.

L'avenant n°1 au lot 1 « Gros œuvre » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires :

- à la demande du Maître d'œuvre et dans un souci d'optimisation du planning, il a été confié au titulaire du marché la suppression de la démolition du local RIA et la dépose des menuiseries existantes. Cette modification représente une plus-value de 1 593,72 € HT (selon devis 5241 du 7 février 2025 annexé au présent avenant) ;
- à la demande du Maître d'ouvrage, il a été décidé sur la façade Nord Est de remplacer la peinture initialement prévue par de l'enduit. Cette modification représente une plus-value de 10 216,33 € HT (selon devis 5242 du 7 février 2025 annexé au présent avenant) ;
- suite au terrassement, il a été constaté qu'une semelle béton devait être sciée et démolie afin de poser des panneaux isolants. Cet aléa de chantier engendre une plus-value d'un montant de 10 219,81 € HT (selon devis 5243 du 7 février 2025 annexé au présent avenant).
- à la demande du Maître d'ouvrage, il a été décidé de supprimer partiellement la fourniture et mise en œuvre de panneaux isolants en pied de certaines façades. Cette modification engendre une moins-value d'un montant de 5 602,32 € HT (selon devis 5286 du 19 février 2025 annexé au présent avenant).
- suite à la démolition du local RIA, il est nécessaire de réaliser une reprise de maçonnerie et de prévoir la démolition d'une bordure béton sur la façade existante. De plus, il a été décidé de créer des fondations supplémentaires en façade Nord-Ouest pour la reprise de la structure bardage. Ces aléas de chantier engendrent une plus-value d'un montant de 1 150,00 € HT (selon devis 5550 du 17 avril 2025 annexé au présent avenant).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value de 17 577,54 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 1 « Gros œuvre » s'élève à **113 423,26 € HT**, soit une augmentation de 18,34 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 2 « Charpente métallique / couverture / bardage » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires :

- à la demande du Maître d'œuvre, la dépose de coiffes et bandeaux périphériques existants initialement prévue n'est plus à réaliser. Cette modification représente une moins-value de 3 208,25 € HT (selon devis D031163 du 16 avril 2025 annexé au présent avenant)

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une diminution de 3 208,25 € HT et fait l'objet de l'avenant n°1 (selon devis D031163 du 16 avril 2025).

Le nouveau montant du marché du lot 2 « Charpente métallique / couverture / bardage » s'élève à **540 964,35€ HT**, soit une diminution de 0,59 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 3 « Menuiseries extérieures » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires :

- à la demande du Maître d'œuvre et dans un souci d'optimisation de planning, la dépose des menuiseries existantes a été confiée au titulaire du lot Gros Œuvre entraînant une moins-value sur les prestations de menuiseries extérieures.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une diminution de 4 160,00 € HT et fait l'objet de l'avenant n°1 (selon devis DE00001354 du 2 avril 2025).

Le nouveau montant du marché du lot 3 « Charpente métallique / couverture / bardage » s'élève à **59 217,00€ HT**, soit une diminution de 6,56 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 4 « Peinture » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires à la demande du Maître d'ouvrage. Il a été décidé sur la façade Nord Est de remplacer la peinture initialement prévue par de l'enduit.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une moins-value d'un montant de 6 129,00 € HT (selon devis annexé).

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Peinture » s'élève à 39 549,5 € HT, soit une diminution de 13,42 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 753 154,11 € HT, soit 0,54 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-7,

Vu la délibération n°23 du Conseil municipal du 7 octobre 2024,

Vu la délibération n°11 du Conseil municipal du 10 février 2025,

Vu le Budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 avril 2025,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

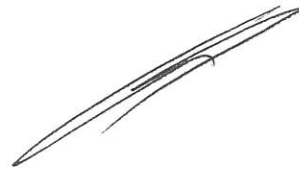
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°1 aux marchés de travaux de rénovation du parc des expositions 19/20 – Lot 1 « Gros œuvre », lot 2 « Charpente métallique / couverture / bardage », lot 3 « Menuiseries extérieures » et lot 4 « Peinture » décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Aurélie PAQUEREAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025